



Rapport sur la solvabilité et la situation financière

Exercice 2020

Version validée par le Conseil d'administration
en date du 7 avril 2021

Alan

Société anonyme au capital de 839.351,80 € entièrement libéré | N° 818 353 070 R.C.S. Paris | Société régie par le code des assurances | Siège social: 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris | Alan est soumise au contrôle de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) : 4, Place de Budapest - 75436 Paris

Sommaire

Synthèse	4
a. Notre vision, nos piliers	4
Qui sommes-nous ?	4
Quelle est notre vision ?	4
Nos 3 piliers	4
b. Notre capital	5
Des fonds propres et des partenaires solides	5
Une couverture en capital plus de trois fois supérieure au seuil réglementaire	7
c. Nos produits d'assurance complémentaire santé	8
Trois standards de complémentaire santé	8
Des offres 100% sur mesure	8
Nos offres en Espagne et en Belgique	8
Alan Prévoyance	8
01. Activité et résultats	9
a. Activité	9
Nom et forme juridique	9
Autorité de contrôle	9
Actionnariat	9
Auditeur externe de l'entreprise	10
Empreinte géographique	10
Produits d'assurance/Lignes d'activité	10
b. Souscription et développement de l'activité	11
Faits marquants de l'exercice	11
Impact de la crise sanitaire du COVID-19	13
Résultat de souscription	14
Résultat des investissements	15
Résultats des autres activités et autres informations	15
02. Système de gouvernance	16
a. Informations générales sur le système de gouvernance	16
Dirigeants effectifs	16
Conseil d'administration	16
Culture interne et organisation	16
Politique de rémunération	17

b. Exigences de compétence et d'honorabilité	17
c. Système de gestion des risques et contrôle interne	18
d. Fonction d'audit interne	18
e. Fonction actuarielle	19
03. Profil de risque	20
a. Risque de souscription	20
b. Risque de marché	21
c. Risque de crédit	21
d. Risque de liquidité	22
e. Risque opérationnel	22
f. Capital de solvabilité requis et profil de risque	23
Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous Solvabilité 2	24
Capital requis fin 2020 (en M€)	24
Contribution à fin 2020	24
Contribution à fin 2019	24
04. Valorisation à des fins de solvabilité	25
a. Actifs	25
b. Provisions techniques	26
Segmentation - Catégories homogènes de risques	26
Valorisation des provisions techniques	26
c. Méthodes de valorisation alternative	27
d. Autres passifs	27
05. Gestion du capital	28
a. Fonds propres	28
b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis	28
c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital	28
06. Etats quantitatifs publics (QRT)	30
S23.01 Fonds propres/MCR	30

Synthèse

a. Notre vision, nos piliers

Qui sommes-nous ?

Alan est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 353 070.

Le 23 octobre 2016, Alan a reçu, au terme d'un examen complet par le superviseur financier français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'autorisation réglementaire (**agrément**) pour concevoir, commercialiser et assurer en France ses propres produits d'assurance complémentaire santé, couramment appelés "**mutuelle santé**" (opérations correspondant aux branches 1 et 2 mentionnées à l'**article R. 321-1 du code des assurances**).

Quelle est notre vision ?

Alan construit la plateforme qui rend la santé simple, immédiate et accessible pour les membres et les RH.

Alan s'appuie sur son modèle d'assureur complémentaire santé entièrement intégré de la conception des produits d'assurance, à la gestion automatisée des remboursements en passant par la distribution et au conseil sans intermédiaire.

Pour les membres, l'expérience mobile donne accès à une assurance complémentaire santé extraordinairement simple et performante grâce à des services de santé (comme le chat médical), du contenu, de la prévention, et des paiements immédiats.

Les RH gagnent du temps et réduisent la charge administrative, grâce à des outils de gestion et de suivi de consommation automatisés, simples et humains, conformes aux règles URSSAF.

Nos 3 piliers

Pour réaliser notre vision, nous nous appuyons sur 3 piliers centrés autour de nos membres :

- 1.** Offrir à nos membres et aux entreprises la couverture et les services dont ils ont besoin,
 - 2.** au meilleur prix possible,
 - 3.** avec une expérience extrêmement rapide et enchantée,
- ... pour l'assurance et les services de santé.*

b. Notre capital

Des fonds propres et des partenaires solides

Alan dispose d'un bilan sûr, avec plus de 55 M€ de capitaux propres fin 2020. Cette solidité a été encore davantage renforcée avec une nouvelle augmentation de capital de 150 M€ au mois d'avril 2021, dans le cadre d'une opération de financement pour un montant total de 185 M€ destinée à soutenir le développement commercial rapide d'Alan.

Alan est appuyée par des partenaires réassureurs de premier plan : CNP Assurances, premier assureur de personnes en France et Swiss Re, premier réassureur mondial.



Une couverture en capital plus de trois fois supérieure au seuil réglementaire fin 2020

Alan couvre **3,7 fois** l'exigence de capital de solvabilité requise par la réglementation Solvabilité 2, avec des fonds propres éligibles à la couverture des risques assurantiers de 42 M€ à fin 2020. Alan couvre également plus de 14 fois le niveau du capital minimum requis (2,9 M€) par la réglementation à fin 2020.

En prenant en compte l'augmentation de capital annoncée en avril 2021 :

- Le ratio de solvabilité est 17 fois supérieur aux exigences réglementaires ;
- Le niveau de fonds propres prudentiels est 66 fois supérieur au minimum de capital requis (2,9 M€).

x3,7

les fonds propres "Solvabilité 2" d'Alan à fin 2020 par rapport au capital de solvabilité requis.

Notre année 2020

Une très forte croissance commerciale

Fin 2020, plus de 140,000 membres sont assurés par Alan (+105 % en un an).

Les résultats commerciaux ont suivi une croissance soutenue tout au long de l'année 2020 en s'appuyant sur :

- **l'intégration réussie en Janvier 2020 des contrats signés en 2019** (+43,000 membres) ;
- la **croissance organique de l'effectif des entreprises clientes** (+1,7% par mois) ;
- le succès d'une offre **élargie à de nouveaux marchés** et à des entreprises de plusieurs milliers de salariés ;
- l'autorisation par l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de **distribuer nos produits d'assurance santé sur les marchés belges et espagnols**.

Un renforcement de notre offre produits

- Déploiement de **l'offre personnalisée pour les grandes entreprises** (produit d'assurance 100% sur-mesure, équipe de d'Account Managers dédiée) pour répondre aux besoins spécifiques des entreprises de plusieurs milliers de salariés ;
- Mise en conformité de nos produits avec la réforme du 100% Santé (en vigueur depuis le 1er janvier 2020) ;
- Commercialisation de notre offre en Belgique et en Espagne ;
- **Amélioration continue de l'application Alan** (remboursements, interface administrateur, interface mobile, création d'un chat médical) et de la plateforme de gestion RH (analyse des consommations, gestion des dispenses) ;
- **Déploiement de plusieurs services face à la crise du COVID-19** (plateforme de soutien psychologique, distribution de masques aux assurés, questionnaire de pré-diagnostic).

Une technologie de gestion des sinistres unique

Afin de fiabiliser la chaîne de remboursement et d'en raccourcir les délais, tout en confirmant l'excellence du service client (5 min de temps moyen de réponse sur le chat, Net Promoter Score +70), Alan a développé une infrastructure unique de gestion automatisée des sinistres d'assurance santé.

Fin 2020:

- **71% des soins déclarés sont désormais remboursés en moins d'une heure** – souvent avant même le remboursement de la Sécurité sociale ;
- **90% des remboursements étaient gérés sans intervention humaine.**

Être présent pour nos membres face à la crise du Covid-19

Le qualité de service aux membres a été intégralement maintenue lors de la crise sanitaire.

D'un point de vue financier, la crise du Covid-19 a engendré des baisses successives de la sinistralité en 2020, suivies par des rattrapages très importants – sans impact significatif sur le niveau des frais remboursés par Alan à ses membres assurés.

Outre la contribution exceptionnelle Covid-19 (en accord avec les lois de financement de la sécurité sociale pour 2021), Alan a immédiatement mis en place **plusieurs actions** afin d'aider ses entreprises clientes à traverser l'épreuve :

- La mise à disposition de masques pour **soutenir les efforts des entreprises clientes** dans la protection de leurs salariés en anticipation du premier déconfinement ;
- Le lancement du produit gratuit **Alan Coup de Pouce** ;
- L'ajout d'un **service de téléconsultation avec des psychologues** ouvert gratuitement à tous les assurés Alan ;
- Un report de prélèvements de primes, régularisée sur 2020, ramenant le taux d'impayé à la normale ;
- Une annulation des dettes pour nos membres les plus en difficulté – une décision financée par notre fonds d'action sociale.

c. Nos produits d'assurance complémentaire santé

Trois standards de complémentaire santé

Alan Pink

Couvre l'essentiel des soins, pour un tarif très compétitif.

Alan Green

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

Alan Blue

Des remboursements élevés, quel que soit le praticien choisi.

Des offres 100% sur mesure

Des offres pour les hôtels, cafés, restaurants

Alan Litchi

Couvre l'essentiel pour un tarif abordable.

Alan Cerise

Couvre l'essentiel, avec un remboursement élevé de l'optique, de la médecine douce et des aides auditives.

Alan Pomme

Assure une protection complète pour des cotisations maîtrisées.

Les TNS

Alan Santé

Protège les indépendants avec des cotisations abordables.

Les professionnels du service à la personne

Alan Plume

La couverture santé des professionnels du service à la personne, qui couvre l'essentiel pour un tarif maîtrisé.

Et les grandes entreprises

Alan Tailored

Une couverture sur-mesure, qui s'adapte aux besoins des entreprises de plus de 100 salariés

Nos offres en Espagne et en Belgique

Alan Salud

Une complémentaire à destination des entreprises, permettant l'accès à un ensemble de services médicaux dans un réseau de praticiens dédiés.

Alan Green

Une complémentaire proposant des garanties relatives aux hospitalisations et aux soins ambulatoires

Une offre de prévoyance dédiée

Alan Prévoyance

Une prévoyance complémentaire incapacité / invalidité / décès à destination des entreprises, conçue sur-mesure, assurée par CNP Assurances distribuée et gérée par Alan en tant qu'intermédiaire d'assurance.

01. Activité et résultats

a. Activité

Nom et forme juridique

Alan est une société d'assurance immatriculée au registre de commerce et des sociétés de Paris sous le numéro 818 353 070.

Le 23 octobre 2016, Alan a reçu, au terme d'un examen complet par le superviseur financier français, l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), l'autorisation réglementaire (**agrément**) pour concevoir, commercialiser et assurer en France ses propres produits d'assurance complémentaire santé, couramment appelés "**mutuelle santé**" (opérations correspondant aux branches 1 et 2 mentionnées à l'**article R. 321-1 du code des assurances**).

L'activité d'Alan est régie par le code des assurances.

Le siège social d'Alan est situé à Paris : 117, quai de Valmy - CS 90114 - 75010 Paris.

Autorité de contrôle

En tant qu'assureur agréé en France, Alan est soumise au contrôle de l'**Autorité de contrôle prudentiel et de résolution** (ACPR) : 4, Place de Budapest - CS 92459. 75436 PARIS Cedex.

Actionnariat

Alan est une société indépendante principalement détenue par ses fondateurs et ses salariés. Elle n'est la filiale d'aucune société.

Au 31 décembre 2020, les personnes suivantes détenaient chacune une participation qualifiée dans Alan, c'est-à-dire plus de 10 % du capital d'Alan de manière directe ou indirecte :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, cofondateur et directeur général délégué ;
- Le fonds de capital risque **Index Ventures**, basé à Londres.

Parmi ses autres principaux actionnaires, Alan est notamment soutenue par des fonds d'investissement de premier plan français (**Partech Ventures**) et internationaux (**Temasek**, Ribbit Capital, etc.).

Chaque salarié d'Alan est intéressé au capital d'Alan au travers de la détention de bons de souscription de parts de créateur d'entreprise (BSPCE). Fin 2020, les cofondateurs et les salariés détenaient près de la moitié du capital d'Alan.



Depuis les débuts d'Alan, nous avons mis un effort particulier à choisir des investisseurs internationaux de premier plan, partageant notre vision long-terme, tout en construisant un gouvernance solide.

Auditeur externe de l'entreprise

L'audit externe a été confié à la société KPMG Audit - 2 avenue Gambetta - CS 60055 - 92066 Paris La Défense représentée par M. Régis Tribout, commissaire aux comptes.

Empreinte géographique

Depuis son autorisation reçue en 2016, Alan exerçait exclusivement son activité d'assureur en France.

En août 2020, Alan a reçu l'autorisation de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR) pour **étendre la commercialisation de ses produits d'assurance en Belgique et en Espagne.**

Fin 2020, Alan commercialise des contrats d'assurance complémentaire santé :

- en France pour les entreprises et les travailleurs non-salariés ;
- en Espagne et en Belgique pour les entreprises.



Notre approche européenne s'appuie sur des efforts de différenciation technologique importants. Ils nous permettent de reconstruire rapidement l'expérience utilisateur Alan dans chaque pays (pour des délais de mise sur marché et une différenciation très rapide par les utilisateurs) et d'utiliser une plateforme commune (afin de permettre des économies d'échelles opérationnelles)

Produits d'assurance/Lignes d'activité

Au 31 décembre 2020, Alan commercialise les différents produits suivant :

- **Trois principales offres de produits collectifs standards d'assurance frais de santé :** Alan Green (produit historique) ainsi que ses options individuelles facultatives, Alan Blue (produit premium) et Alan Pink (produit entrée de gamme) ;
- Leurs équivalents offres Alan Cerises, Pommes et Litchi **dédiés au secteur HCR** (Hôtel Café Restauration) ;

- Le produit Alan Plume pour les salariés du secteur des **services à la personnes** ;
- des produits collectifs sur-mesure “Alan Enterprise” pour les entreprises de taille **intermédiaire et les grandes entreprises** ;
- deux produits d’assurance frais de santé à destination des **travailleurs non salariés et des particuliers** (produit dont la commercialisation a été arrêtée en 2020).

Fin 2020, les offres collectives représentent 84% du portefeuille contre 16% pour le produit destiné aux travailleurs non-salariés. Les produits conçus et gérés par Alan sont distribués directement par Alan sans intermédiaire et se caractérisent par leur simplicité avec une souscription. La souscription est réalisée en ligne sur le site d’Alan (www.alan.com) avec un accompagnement dédié pour les grandes entreprises.

Alan distribue également depuis le 1er juin 2017, en tant qu’intermédiaire rémunéré, une **offre exclusive de prévoyance complémentaire incapacité / invalidité / décès de CNP Assurances** sur sa plateforme et à destination des entreprises.

b. Souscription et développement de l’activité

Faits marquants de l’exercice

Activité

L’exercice 2020 a été marqué par le développement rapide des activités d’assurance complémentaire santé collective (entreprises) et individuelle (travailleurs non-salariés).

L’intégration des contrats collectifs nouvellement acquis lors de la campagne de renouvellement 2019 a été une réussite. Alan a fait passer son portefeuille d’assurés de 25,000 membres fin décembre 2019 à près de 68,000 début janvier 2020, tout en maintenant son niveau de performance opérationnelle.

Le portefeuille d’assurés dépasse les 140,000 membres en fin d’année 2020 (+105% sur l’année, en ligne avec les objectifs fixés par Alan).

Ce développement est porté :

- d’une part par la croissance organique des entreprises clientes d’Alan (+1,7% de croissance mensuelle) ;
- le succès de la campagne commerciale 2020 qui a confirmé la capacité d’Alan à proposer une offre élargie, en ciblant de nouveaux marchés et des entreprises représentant jusqu’à 5,000 assurés par entreprise ;

Alan a également obtenu en 2020 l’autorisation de l’Autorité de contrôle prudentiel et de résolution de distribuer ses produits d’assurance sur les marchés belges et espagnols. Les premiers contrats ont été commercialisés en fin d’année 2020. Le développement de ses marchés constitue l’un des enjeux majeurs de l’année 2021.

Équipe

En parallèle du développement de son portefeuille de clients, Alan a renforcé son équipe avec le recrutement de nouveaux collaborateurs. Alan comptait 290 salariés fin 2020 contre 143 début 2020.

Les nouveaux recrutements ont notamment permis :

- la croissance des équipes d'ingénieurs informatiques ;
- le développement de la force de vente commerciale ;
- le renforcement des fonctions support (finance, légal, risque, etc).



Chez Alan nous investissons en permanence dans l'innovation et la technologie. Pour cela, nous faisons grandir rapidement notre équipe avec des talents internationaux afin de sans cesse apporter de nouvelles fonctionnalités à nos membres et à nos entreprises.

L'année dernière, nous avons fait plus de 80 mises à jour de nos plateformes.

Évolutions produits et technologiques

Parmi les évolutions principales en matière de produit, l'année 2020 a été marquée par :

- **l'accélération du déploiement d'une offre personnalisée** (prix et/ou couverture adaptés aux données démographiques et au montant passé des frais de santé), destinée aux plus grandes entreprises ;
- **la mise en conformité de l'offre produit** avec l'entrée en vigueur de la réforme du 100% Santé au 1er janvier 2020 ;
- la commercialisation de produits collectifs dédiés aux marchés belges et espagnols ;
- **l'amélioration continue de l'application Alan** et des services disponibles (raccourcissement des délais de remboursements, amélioration de l'interface administrateur avec une refonte de l'application mobile, déploiement d'un chat médical, etc.) ;
- **le déploiement de plusieurs services en lien avec la lutte contre le COVID-19** (plateforme de soutien psychologique, distribution de masques aux assurés, questionnaire de pré-diagnostic, infographies de décryptage de l'information, ...).

Parmi les évolutions principales en matière de technologie, l'année 2020 a été marquée par :

1. Le déploiement d'une infrastructure propriétaire de gestion complète et automatisée des sinistres d'assurance santé ("internalisation") comprenant notamment :

- l'interface, en direct ou via un concentrateur technique, avec les caisses de sécurité sociale ;
- le développement d'un moteur propre de calcul et de gestion des remboursements ;
- le paiement en direct des membres protégés par Alan ;
- Les résultats sont très satisfaisants avec une fiabilisation de la chaîne des remboursements et un raccourcissement notable des délais de remboursements : fin 2020, **71% des soins déclarés sont réglés en moins d'une heure** si bien que les assurés reçoivent leurs remboursements Alan avant même ceux de la Sécurité sociale ;
- Fin 2020, plus de 90% des remboursements étaient gérés sans intervention humaine.

2. L'internalisation et l'automatisation de la production d'information financière et comptable.

Impact de la crise sanitaire du COVID-19

L'exercice 2020 a été affecté par le contexte sanitaire de la crise du COVID-19 ayant des impacts organisationnels et financiers.

Bien que l'ensemble des salariés aient dû adopter le télétravail à temps plein dès le début du mois de mars 2020, l'organisation interne comme les services aux membres d'Alan n'ont connu aucun impact. Les procédures mises en place comme les méthodes de travail déployées depuis le lancement d'Alan sont adaptées à ce mode de fonctionnement (culture de l'écrit, communication asynchrone, transparence).



Nous avons présenté en détails la culture d'Alan et comment allier Excellence et Bien-être dans le livre **Healthy Business**.

D'un point de vue financier, les principaux impacts concernent :

- **Primes impayées** : Alan a proposé aux entreprises clientes en difficulté, notamment sur le secteur Hôtels, Cafés, Restaurants, de bénéficier de reports de prélèvement durant le premier confinement. La situation a été régularisée sur 2020, ramenant le taux d'impayé à la normale. Les membres les plus en difficulté ont également été soutenus en annulant leurs dettes. Cette action de solidarité a été financée par notre fonds d'action sociale ;
- **Portabilité** : Alan a observé une hausse du taux de portabilité moyen sur l'année 2020 de 0.86 point. Cette hausse reste limitée grâce au dispositif de chômage partiel ;

- **Sinistralité** : la sinistralité 2020 a été marquée par une succession de baisses significatives durant les confinements suivies par des rattrapages très importants. Cette volatilité exceptionnelle complexifie la prédictibilité des futurs remboursements à effectuer. Néanmoins, Alan n'a pas identifié pour la clôture 2020 d'impact significatif (positif ou négatif) de la crise sanitaire sur le niveau de frais à rembourser à ses membres ;
- **Contribution exceptionnelle COVID-19** : les articles 3 et 13 de la loi de financement de la sécurité sociale pour 2021 créent une contribution exceptionnelle des organismes complémentaires en santé aux dépenses liées à la gestion de l'épidémie de covid-19 au titre de 2020 et 2021 due par les organismes assureurs mentionnés au I de l'article L.862-4 du Code de la Sécurité Sociale en activité au 31 décembre 2020.

Résultat de souscription

Le volume de primes d'assurance acquises sur l'exercice s'élève à 37,1 M€ (contre 15,9 M€ en 2019), reflétant à la fois le développement rapide d'Alan et le caractère cyclique des ventes et des revenus associés : la plupart des contrats signés à partir de l'automne 2020 concernent des contrats débutant au 1^{er} janvier 2021. Au 1^{er} janvier 2021, le volume annualisé de primes à facturer (*Annual Recurring Revenue*) en santé et prévoyance s'élevait à 88 M€.

Alan poursuit une stratégie d'investissement importante compte tenu de ses ambitions de croissance sur les prochaines années. Les charges nécessaires au développement d'Alan sont donc volontairement élevées par rapport au volume de primes collecté en 2020, notamment sous l'effet de l'accroissement de la masse salariale. Le résultat technique brut 2020 s'établit à -33,1 M€.



Alan présente la croissance **la plus élevée parmi tous les acteurs de l'assurance santé en France** (+105% en 2020). Cette croissance rapide suppose des investissements importants les premières années notamment afin de recruter une équipe proportionnée aux objectifs d'Alan (+100% en 2021). Ces investissements conduisent à un décalage entre les coûts pour Alan (immédiats) et les futurs revenus, et donc à des pertes financières les premières années.

Nous constatons que ces pertes peuvent parfois être utilisées par nos concurrents comme un argument contre Alan. Pourtant il s'agit d'**une stratégie éclairée et validée avec nos investisseurs** qui nous donnent les moyens financiers, avec plus de 300 M€ levés depuis la création de la société, pour pouvoir rapidement assurer plusieurs centaines de milliers de personnes en Europe.

Résultat des investissements

Alan n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2020.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

Résultats des autres activités et autres informations

Alan n'exerce pas d'autre activité que la commercialisation de ses produits d'assurance santé et prévoyance.

Le résultat comptable de l'exercice 2020 (-32,5 M€) est principalement marqué par les dépenses liées au développement d'Alan (salaires, coûts de développements informatiques, etc.) et notamment la masse salariale.

02. Système de gouvernance

a. Informations générales sur le système de gouvernance

Dirigeants effectifs

Alan a désigné trois dirigeants effectifs :

- **M. Jean-Charles Samuelian**, cofondateur et président-directeur général ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, co-fondateur et *Chief Technical Officer* (CTO) ;
- **M. Fabrice Staad**, directeur général délégué, responsable de l'actuariat et des produits d'assurance.

Conseil d'administration

Les membres du Conseil d'administration sont principalement issus du secteur des assurances ou de l'entrepreneuriat, tous impliqués pleinement dans la réussite du projet mis en œuvre par Alan.

Au 31 décembre 2020, les administrateurs d'Alan sont :

- **Mme Connie Chan**, administratrice et représentante de Temasek ;
- **M. Charles Gorintin**, directeur général délégué, co-fondateur et CTO ;
- **M. Jan Hammer**, administrateur et représentant d'Index Ventures ;
- **M. Jean-Charles Samuelian**, co-fondateur et président-directeur général ;
- **M. Guillaume Sarkozy**, administrateur.

Outre les réunions régulières du Conseil (9 réunions en 2020), les administrateurs et les principaux actionnaires sont étroitement associés au suivi du projet par la diffusion hebdomadaire de lettres d'information détaillées relatives à l'activité, à la stratégie et aux chantiers en cours dans l'entreprise.

Culture interne et organisation

Alan a mis en place une organisation fondée sur la **transparence et la responsabilisation** ("ownership").

Chaque décision fait l'objet d'une **communication écrite (absence de réunion) et partagée avec l'ensemble des collaborateurs**. Cette organisation offre une grande réactivité dans la gouvernance d'Alan. Elle permet notamment de signaler immédiatement les dysfonctionnements qui pourraient être observés à l'ensemble des fonctions clés et à la Direction générale.

Politique de rémunération

La politique de rémunération fixée est simple et fait l'objet d'une publicité totale au sein d'Alan :

- les salariés et les mandataires sociaux sont rémunérés selon une grille adaptée aux moyens de l'entreprise, validée par le Conseil d'administration et partagée avec l'ensemble des collaborateurs et reflétant à la fois le degré d'expertise et l'expérience professionnelle des salariés. La grille a fait l'objet d'une révision au cours de l'exercice 2020 pour prendre en compte la croissance d'Alan. Les décisions de changement de niveau dans la grille sont prises par un comité dédié dans le cadre de l'évolution semestrielle de la performance semestrielle de chaque salarié et mandataire social par les autres collaborateurs ;
- chaque salarié d'Alan est intéressé au succès de l'entreprise grâce à un programme de bons de souscription de part de créateur d'entreprise (BSPCE) selon une grille également validée par le Conseil d'administration et partagée publiquement ;
- les administrateurs ne perçoivent aucune rémunération pour l'exercice de leur fonction.

b. Exigences de compétence et d'honorabilité

Alan s'appuie sur une équipe de taille réduite. La compétence et l'expérience de chacun font l'objet d'un **examen approfondi avant toute décision de recrutement**. La procédure de recrutement inclut notamment :

1. une étape de sélection écrite ;
2. un ou deux entretiens techniques et un entretien comportemental ;
3. la prise de références professionnelles ;
4. une dernière étape de sélection dans le cadre d'une journée d'immersion (full-day).

A chaque étape les candidats sont évalués par plusieurs collaborateurs. La décision de recrutement d'un salarié relève de la compétence de la Direction générale après délibération par plusieurs membres de l'équipe impliquant au moins un des dirigeants effectifs (ou un des salariés les plus expérimentés pour certains rôles).

Au moment de leur recrutement les candidats doivent fournir les différents documents démontrant :

- démontrant la réalité des diplômes obtenus ;
- qu'ils n'ont fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice d'une fonction au sein d'une société d'assurance.

De la même manière, le responsable de la fonction clé de vérification de la conformité s'assure que les investisseurs et les administrateurs n'ont exercé aucune fonction ou fait l'objet d'aucune condamnation qui serait susceptible d'être incompatible avec l'exercice de leur mandat.

c. Système de gestion des risques et contrôle interne

Alan a mis en place un système de gestion des risques et de contrôle interne adapté à sa structure souple et à la simplicité de son activité. Le système de gestion des risques continuera d'évoluer avec le développement de l'activité.

En matière de gestion des risques, le Conseil d'administration détermine les orientations stratégiques. La communication hebdomadaire des principaux indicateurs et projets, les éléments détaillés envoyés chaque mois (renforcée des éléments pilotage) ainsi que les informations détaillées reçues avant chaque réunion du Conseil permettent de créer un environnement favorable à la maîtrise des risques.

Alan veille également à construire un cadre de contrôle interne à même de **protéger les intérêts de l'entreprise et de ses assurés** et de **s'assurer de la conformité des activités** aux lois et réglementations en vigueur.

Le dispositif de contrôle interne au sein d'Alan repose sur l'automatisation d'un maximum de processus de gestion ou financier et, le cas échéant, la mise en place de contrôles périodiques pour chacune des activités (rapprochements, examen d'échantillons, contrôle par les pairs, etc.), quotidiens en ce qui concerne les prestations payées, ainsi que sur la responsabilisation de chaque salarié. Chaque défaillance ou faiblesse identifiée est partagée avec l'équipe et la Direction générale pour permettre sa correction et la mise en place d'un plan de remédiation. Les administrateurs et actionnaires sont également informés des dysfonctionnements majeurs et des chantiers de remédiation dans le compte rendu hebdomadaire qui leur est adressé par la Direction générale.

d. Fonction d'audit interne

Depuis son lancement, Alan a fait le choix d'externaliser son dispositif d'audit interne compte tenu d'un nombre réduit de salariés. La société PricewaterhouseCoopers (PwC) Advisory - 63 rue de Villiers 92208 Neuilly-sur-Seine Cedex a été désignée pour intervenir.

Les travaux conduits en 2020 se sont principalement appuyés sur les audits externes conduits dans le cadre des due diligences préalables aux augmentations de capital de 2020 et 2021 qui ont couvert des domaines étendus notamment la conformité aux règles de protection des données, l'examen de la fiabilité et robustesse de l'information financière, l'analyse des produits d'assurance et de la gestion des risques, la conformité aux règles de distribution en assurance.

e. Fonction actuarielle

Le responsable de la fonction clé “Actuariat” valide le lancement de nouveaux produits (en particulier le nouveau modèle de tarification construit en 2020) et l’équilibre tarifaire des produits commercialisés par Alan et en assure le suivi technique (équilibre du portefeuille, révision des garanties ou tarifaire, etc.). Il veille à ce que les garanties commercialisées soient correctement libellées.

Le responsable de la fonction clé “Actuariat” est également chargé du contrôle du risque lié au provisionnement des engagements d’assurance d’Alan.

03.

Profil de risque

a. Risque de souscription

Le risque de souscription en santé “reflète le risque découlant de la souscription d’engagements d’assurance santé compte tenu des périls couverts et des procédés appliqués dans l’exercice de cette activité”, c’est-à-dire l’évolution des dépenses de santé des assurés, de leur fréquence, ou de leur délai de paiement, ainsi que l’exposition d’Alan à des événements catastrophiques susceptibles d’affecter ses engagements d’assurance frais de soins (pandémie ou accident de masse).

Avec un volume de contrats détenus fin 2020 représentant environ 72 M€ de primes acquises pour l’exercice 2021, le risque de souscription en santé tel que calculé par la formule standard est le principal contributeur au profil de risque d’Alan :

- la contribution de ce risque à l’exigence de capital réglementaire est renforcée par la croissance très rapide du portefeuille attendue en 2021, dans la mesure où le mode de calcul du capital de solvabilité requis sous Solvabilité 2 s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille ;
- compte tenu de la croissance très rapide du volume d’activité d’Alan, la contribution du risque de souscription à l’exigence de capital réglementaire est principalement portée par le module de “risque de primes” (risque d’une mauvaise anticipation de la sinistralité dans les futurs contrats à souscrire), qui s’appuie sur une vision prospective du volume de contrats en portefeuille, et non du “risque de réserve” (risque d’une mauvaise estimation des sinistres ayant déjà eu lieu) ;
- Alan est également exposée à un risque de résiliation significatif puisqu’elle permet une sortie du contrat à tout moment par les sociétés souscriptrices, sans attendre la deuxième année ;
- la contribution du risque associé à un événement catastrophique (pandémie ou accident de masse) reste à l’inverse relativement faible compte tenu de l’activité d’Alan (assurance complémentaire) et du faible montant unitaire des sinistres.

Dans le cadre des produits d’assurance commercialisés par Alan (complémentaire santé), **l’exposition aux risques de souscription en santé est notamment limitée** par :

- **la durée des contrats** : après un an, Alan a la possibilité de réviser les tarifs en cas de déviation défavorable de la sinistralité, voire de résilier le contrat dans le cadre des contrats pour les entreprises ;
- **le montant moyen et la volatilité réduite des sinistres** en assurance complémentaire santé ;

- **la liquidation rapide** des engagements en assurance complémentaire santé permet une connaissance rapide de la sinistralité réelle du portefeuille et donc un pilotage fin des risques ;
- les outils développés par Alan pour **automatiser la connexion aux caisses de Sécurité sociale (télétransmission)** ou pour permettre aux assurés de transférer leurs factures de manière électronique, conduisent à accélérer encore davantage les délais de traitement et de connaissance de la sinistralité réelle ;
- la mise en place d'un **programme de protection pluriannuel du bilan d'Alan** par le recours à la réassurance proportionnelle et non-proportionnelle, auprès de réassureurs de référence (Swiss Re, premier réassureur mondial, et CNP Assurances, premier assureur de personnes en France).



Le niveau exceptionnel de la satisfaction client par rapport aux autres offres d'assurance complémentaire santé sur le marché français (**Net Promoter Score** donné par les entreprises clientes +78 à fin 2020) nous permet d'afficher un **taux de résiliation des contrats extrêmement faible** en dépit de la souplesse accordée aux entreprises clientes pour résilier librement leurs contrats.

b. Risque de marché

Alan n'a pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2020.

Les fonds collectés sont intégralement conservés sous forme de trésorerie (compte courant, dépôts à terme) auprès d'établissements financiers français de premier plan.

Alan ne détient aucune position hors bilan et n'est engagé dans aucune activité de titrisation.

Alan n'est pas exposée au risque de marché.

c. Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque de perte, ou de changement défavorable de la situation financière, résultant, de fluctuations affectant la qualité de crédit ou la solvabilité des contreparties d'Alan.

Alan n'ayant pas investi dans des placements financiers au cours de l'exercice 2020, elle n'est pas exposée au risque de spread (sensibilité aux variations des spreads de crédit par rapport à la courbe des taux d'intérêt sans risque).

Le risque de contrepartie vise à évaluer "les pertes possibles que pourrait entraîner le défaut inattendu, ou la détérioration de la qualité de crédit, des contreparties et débiteurs de

l'entreprise durant les douze mois à venir". Fin décembre 2020, Alan reste exposée à peu de contreparties : principalement ses partenaires bancaires et dans une moindre mesure son délégataire de gestion, ses entreprises clientes et ses réassureurs.

Plusieurs éléments permettent notamment de maîtriser l'exposition globale d'Alan au risque de contrepartie :

- la solidité financière des réassureurs d'Alan et le contrôle de l'exposition (versements trimestriels) ;
- Alan travaille avec plusieurs partenaires bancaires français de premier plan ;
- le portefeuille de clients est très largement diversifié. Aucun client ne représentant plus de 3 % des assurés ;
- les modalités de règlement de la prime d'assurance par les assurés (paiement mensuel par prélèvement automatique, à terme échu pour les entreprises et à échoir pour les particuliers) permet une plus grande réactivité dans le suivi des difficultés financières des clients et de limiter le risque d'accumulation d'impayés.

d. Risque de liquidité

Le risque de liquidité correspond au risque de ne pas pouvoir céder les investissements et autres actifs en vue d'honorer ses engagements financiers.

Le risque de liquidité est particulièrement maîtrisé puisque l'intégralité des fonds détenus par Alan sont déposés sur des comptes à vue ou des dépôts à terme. Le niveau de liquidité détenue fin 2020 (58 M€) permettrait de faire face aux sorties de liquidité nécessaires au fonctionnement général de l'activité sur plusieurs années. Ce niveau a été encore davantage renforcé en avril 2021 dans le cadre de l'augmentation de capital (voir ci-dessous).

e. Risque opérationnel

Le risque opérationnel peut se manifester de plusieurs manières dans le cadre de l'activité d'Alan. Outre les erreurs humaines, les fautes de salariés ou la fraude externe, Alan considère être exposée à plusieurs risques opérationnels parmi lesquels :

- **le risque lié à la défaillance de son système** : des pannes techniques, matérielles ou encore le défaut de service de l'un ou tous ses prestataires pourrait entraîner la défaillance de son système de gestion de la clientèle, de comptabilité, de trésorerie et plus généralement pourrait entraver le bon fonctionnement de son système d'information (infrastructure réseau et télécom notamment). Alan met en place des mesures visant à assurer la continuité de l'activité en cas de survenance de ce type de risque ;
- **le risque lié à la sécurité de son système** : ce risque vise principalement la disponibilité des systèmes ainsi que la protection des informations recueillies auprès des souscripteurs et assurés. La sécurité de ses systèmes d'informations est une priorité.

Alan a par conséquent mis en place une procédure de surveillance permanente de son système visant (i) à détecter toute anomalie dans son fonctionnement et (ii) à se prémunir contre les menaces extérieures ayant notamment pour objet de compromettre notamment la sécurité des données recueillies auprès des souscripteurs et assurés. Elle met aussi en place des tests d'intrusion réguliers, et adopte les meilleures pratiques en termes de techniques de chiffrement.

Compte tenu de son activité entièrement digitalisée et de sa croissance rapide Alan investit fortement sur la maîtrise du risque opérationnel. La maîtrise du risque opérationnel passe notamment par :

- la responsabilisation de chaque salarié associé à une culture écrite forte et des comptes rendus réguliers ;
- une culture de la transparence qui offre à chacun une visibilité très forte sur l'activité des autres collaborateurs ;
- l'automatisation progressive d'un maximum de tâches pouvant conduire à des erreurs humaines ;
- la construction d'un contrôle interne robuste et régulier.

f. Capital de solvabilité requis et profil de risque



Alan calcule son besoin en capitaux propres conformément à la “formule standard” de la réglementation européenne Solvabilité II.

Le niveau des chocs prévu par la réglementation (“formule standard”) vise à refléter le montant de capitaux propres nécessaires pour qu'Alan puisse continuer à tenir ses engagements vis-à-vis de tous ses membres et à exercer son activité y compris dans des scénarios ayant une probabilité de se réaliser de moins de 0,5%.

Par rapport à l'exercice précédent, le profil de risque d'Alan tel que quantifié par la formule standard est demeuré stable :

- les risques liés à la gestion du portefeuille de contrats d'assurance santé (risque de souscription en santé) représentent deux tiers de la contribution à l'exigence du capital réglementaire ;
- le niveau du risque de contrepartie est identique à celui calculé fin 2019 ;
- le poids du risque opérationnel augmente légèrement (passant de 16 à 19% de l'exigence de capital réglementaire totale) reflétant la croissance rapide des primes d'assurance complémentaire santé émises au cours des exercices 2019 et 2020.

Module de risque de la formule standard pour le calcul de l'exigence de capital sous Solvabilité 2	Capital requis fin 2020 (en M€)	Contribution à fin 2020	Contribution à fin 2019
Risque de souscription en santé <i>(Risques inhérents à la gestion d'un portefeuille d'assurance complémentaire santé)</i>	8,7	66,2%	69,3%
Risque de contrepartie <i>(Risques liés au défaut d'une contrepartie financière)</i>	2,6	19,9%	19,1%
Risque de marché <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,0	0,0%	0,0%
Risque sur les actifs incorporels <i>(Risques de perte de valeur des investissements d'Alan)</i>	0,2	1,4%	
Risque opérationnel <i>(Risques de défaillance dans le fonctionnement d'Alan)</i>	1,7	12,5%	
Diversification entre les risques	-1,6		

04.

Valorisation à des fins de solvabilité

Les méthodes de valorisation retenues à des fins d'établissement du bilan prudentiel s'appuient sur les méthodes requises par le code des assurances, la [directive 2009/138/CE](#) ("Solvabilité 2") et le règlement délégué 2015/35 modifié par le [règlement délégué 2020/442](#) de la Commission du 17 décembre 2019.

a. Actifs

Alan a retenu les principes suivants pour la construction de son bilan prudentiel.

Les placements d'Alan, exclusivement détenus sur des comptes à vue, sont valorisés à leur valeur de marché sans qu'il ne soit besoin d'apporter un ajustement comptable lors de la construction du bilan prudentiel.

Les créances d'opération d'assurance sont calculées déduction faite de provisions pour impayés évaluées (50 % en cas d'impayé puis totalement en cas d'impayés sur plusieurs mois consécutifs). Il s'agit de créances de court terme qui n'appellent dès lors pas d'ajustement de leur valeur entre le bilan social et le bilan prudentiel Solvabilité 2. C'est également le cas des autres créances (État et administrations sociales, fournisseurs).

Les provisions techniques cédées aux réassureurs font l'objet d'une évaluation suivant la méthodologie retenue pour la valorisation des provisions techniques sous Solvabilité 2 (voir ci-dessous) ainsi que d'un ajustement pour risque de défaut du réassureur.

La valeur de marché des dépôts et de la trésorerie (comptes courants et caisse) est identique à leur valeur au bilan comptable.

Les charges constatées d'avance (compte de régularisation) ayant déjà été décaissées, elles ne font l'objet d'aucun flux de trésorerie futur et sont donc annulées dans le cadre du passage à la valeur de marché. Réciproquement ces charges déjà décaissées ne sont pas projetées dans le calcul des provisions techniques sous Solvabilité 2.

b. Provisions techniques

Segmentation - Catégories homogènes de risques



Les provisions techniques sont les réserves constituées par les sociétés d'assurance afin de régler l'intégralité de leurs engagements financiers vis-à-vis de leurs assurés.

Les contrats d'assurance complémentaire santé commercialisés par Alan offrent une visibilité excellente quant au niveau des provisions :

- les montants à rembourser aux assurés sont connus très rapidement en assurance santé ;
- les outils mis en place par Alan pour déclarer facilement les montants à rembourser permettent de raccourcir encore davantage le moment où Alan dispose d'une vision complète des risques à assurer ;
- les entreprises clientes ont la possibilité de résilier chaque mois leur contrat d'assurance leur offrant une flexibilité unique par rapport au reste du marché français.

La segmentation retenue pour le calcul des provisions techniques distingue deux catégories de risques homogènes :

- les contrats d'assurance frais de santé collectifs commercialisés à destination des entreprises au bénéfice des salariés et de leurs familles ;
- les contrats individuels (travailleurs non-salariés ou non).

Valorisation des provisions techniques

Les provisions techniques brutes au bilan prudentiel correspondent à la valeur de marché des engagements d'assurance à la date de calcul. Elles sont calculées comme la somme de la meilleure estimation des provisions techniques et d'une marge de risque.

Alors que les provisions pour sinistres à payer statutaires s'élevaient à 7,1 M€ au 31 décembre 2020, la valeur des engagements retenue pour le bilan prudentiel atteint 18,8 M€, dont 18,0 M€ au titre de la meilleure estimation (Best estimate) et 0,8 M€ au titre de la marge de risques.

L'écart s'explique par :

- la prise en compte, dans le référentiel Solvabilité 2, du volume important des contrats futurs dont la couverture débute dans l'année à venir du fait de la croissance anticipée par Alan ;
- la projection de frais de gestion et d'administration par construction très supérieure au montant de frais nécessaires pour l'écoulement du stock de passifs dans un contexte de forte croissance anticipée par Alan.

Meilleure estimation des provisions

La meilleure estimation des provisions est calculée sur la base des flux financiers futurs associés aux engagements d'assurance commercialisés par Alan (primes, règlements de sinistres non encore survenus nets de recours encaissés et frais associés) qui seront engendrés par les contrats en portefeuille à la date.

Le périmètre des contrats concernés regroupe :

- les contrats en cours et dont une partie de la prime n'est pas encore acquise à la date de calcul ;
- les contrats pour lesquels Alan est déjà engagée et ne peut pas se délier contractuellement de façon unilatérale.

Les conditions générales des contrats commercialisés par Alan prévoient un renouvellement pour une date anniversaire au 1er janvier. L'essentiel des engagements à valoriser au 31 décembre 2020 correspond ainsi aux contrats (renouvellement ou nouvelles souscriptions) débutant le 1er janvier 2021 et pour lesquels Alan est engagée jusqu'à la fin de l'année 2021

Les flux de trésorerie retenus pour la valorisation des provisions techniques fin 2020 reflète les cadences les plus récentes au moment de l'élaboration des comptes. Les projections tiennent ainsi compte au plus près de l'évolution du comportement du portefeuille et des effets de l'internalisation de la gestion des sinistres.

Marge de risque

La marge de risque correspond à la somme actualisée des exigences de capital (SCR) futures jusqu'à l'extinction de l'ensemble des engagements que multiplie un taux de coût du capital égal à 6 % ainsi que prévu par l'article 39 du règlement délégué.

c. Méthodes de valorisation alternative

Non applicable.

Alan ne recourt ni à des méthodes de valorisation alternatives, ni à des dispositifs transitoires pour l'application des règles de calcul imposées par la réglementation Solvabilité 2.

d. Autres passifs

Les autres passifs d'Alan correspondent pour l'essentiel à des dettes de court terme envers des fournisseurs, l'Etat ou des organismes sociaux. Il n'y a pas besoin d'appliquer une méthode de valorisation différente de celle retenue dans les états financiers et leur valeur dans le bilan prudentiel reste donc identique à la valeur comptable.

05.

Gestion du capital

a. Fonds propres

Les capitaux propres d'Alan sont exclusivement constitués de capitaux propres effectivement versés et de primes d'émission, soit le niveau de plus élevé de qualité (Tier 1).

Le renforcement du bilan d'Alan a été accru en 2020 par le biais d'une augmentation de capital en avril 2020. Cette opération d'investissement pour un total de 50 M€ a été menée par le fonds d'investissement Temasek et les actionnaires existants d'Alan.

Comme tous les exercices précédents, aucun dividende n'a été distribué aux actionnaires au titre de l'exercice 2020.

Fin 2020 les fonds propres comptables d'Alan s'élevaient à plus de 55 M€.

Les fonds propres prudentiels (excédent d'actifs par rapport aux passifs du bilan prudentiel) éligibles à la couverture des exigences réglementaires s'élèvent à 42,2 M€, reflétant les différences de valorisation d'actif et de passif listées plus haut.

b. Capital de solvabilité requis et minimum de capital requis

Fin 2020, l'exposition aux risques calculée selon la formule standard s'élève à 11,5 M€.

Le minimum de capital requis selon la réglementation Solvabilité 2 s'élève à 2,9 M€.

c. Fonds propres éligibles et couverture de l'exigence de capital



À fin 2020, Alan dispose de 3,7 fois l'exigence de capital de solvabilité requis par la réglementation européenne Solvabilité II.

A titre de comparaison la moyenne sur le marché de l'assurance en France en 2020 s'élevait à 2,4 fois*.

*Source : Autorité de contrôle prudentiel et de résolution, *La situation des assureurs soumis à Solvabilité II en France au premier semestre 2020*; N°118 - décembre 2020

Alan couvre également plus de 14 fois le niveau du capital minimum requis (2,9 M€) à fin 2020.

En avril 2021, Alan annoncera une opération de levée de fonds (Series D) pour un montant total de 185 M€ permettant d'accroître encore durablement son assise financière et de soutenir une croissance très rapide du nombre d'assurés.

En intégrant cette nouvelle augmentation de capital les fonds propres d'Alan permettraient de couvrir près de 17 fois le montant de capital requis par la réglementation Solvabilité 2 et 66 fois le niveau du capital minimum requis (2,9 M€) à fin 2020.

06.

Etats quantitatifs publics (QRT)

S23.01 Fonds propres/MCR

		Total	Tier 1 - unrestricted	Tier 1 - restricted	Tier 2	Tier 3
		C0010	C0020	C0030	C0040	C0050
Basic own funds before deduction for participations in other financial sector as foreseen in article 68 of Delegated Regulation 2015/35						
Ordinary share capital (gross of own shares)	R0010	114,272,883.82	114,272,883.82			
Share premium account related to ordinary share capital	R0030	0.00				
Initial funds, members' contributions or the equivalent basic own - fund item for mutual and mutual-type undertakings	R0040	0.00				
Subordinated mutual member accounts	R0050	0.00				
Surplus funds	R0070					
Preference shares	R0090	0.00				
Share premium account related to preference shares	R0110	0.00				
Reconciliation reserve	R0130	-72,033,458.13	-72,033,458.13			
Subordinated liabilities	R0140	0.00				
An amount equal to the value of net deferred tax assets	R0160					
Other own fund items approved by the supervisory authority as basic own funds not specified above	R0180	0.00				
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds						
Own funds from the financial statements that should not be represented by the reconciliation reserve and do not meet the criteria to be classified as Solvency II own funds	R0220					

Deductions						
Deductions for participations in financial and credit institutions	R0230	0.00				
Total basic own funds after deductions	R0290	42,239,425.69	42,239,425.69	0.00	0.00	0.00
Ancillary own funds						
Unpaid and uncalled ordinary share capital callable on demand	R0300					
Unpaid and uncalled initial funds, members' contributions or the equivalent basic own fund item for mutual and mutual - type undertakings, callable on demand	R0310					
Unpaid and uncalled preference shares callable on demand	R0320	0.00				
A legally binding commitment to subscribe and pay for subordinated liabilities on demand	R0330	0.00				
Letters of credit and guarantees under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0340					
Letters of credit and guarantees other than under Article 96(2) of the Directive 2009/138/EC	R0350	0.00				
Supplementary members calls under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0360					
Supplementary members calls - other than under first subparagraph of Article 96(3) of the Directive 2009/138/EC	R0370	0.00				
Other ancillary own funds	R0390	0.00				
Total ancillary own funds	R0400	0.00			0.00	0.00
Available and eligible own funds						
Total available own funds to meet the SCR	R0500	42,239,425.69	42,239,425.69	0.00	0.00	0.00
Total available own funds to meet the MCR	R0510	42,239,425.69	42,239,425.69	0.00	0.00	
Total eligible own funds to meet the SCR	R0540	42,239,425.69	42,239,425.69			
Total eligible own funds to meet the MCR	R0550	42,239,425.69	42,239,425.69			
SCR	R0580	11,553,135.13				
MCR	R0600	2,888,283.78				
Ratio of Eligible own funds to SCR	R0620	3.6561				
Ratio of Eligible own funds to MCR	R0640	14.6244				